

**Service de la Synthèse Budgétaire**

**OBJET :** Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015

**2015 DFA 12 M**

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 16 et 17 mars 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2015 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 8 316 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 1 906 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 5 373 M€.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2014 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 6 083 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 6 901 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2401 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 531 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2014.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘



## SOMMAIRE

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015</b> .....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2015.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT</b> .....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b> .....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS</b> .....	

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Document budgétaire)**

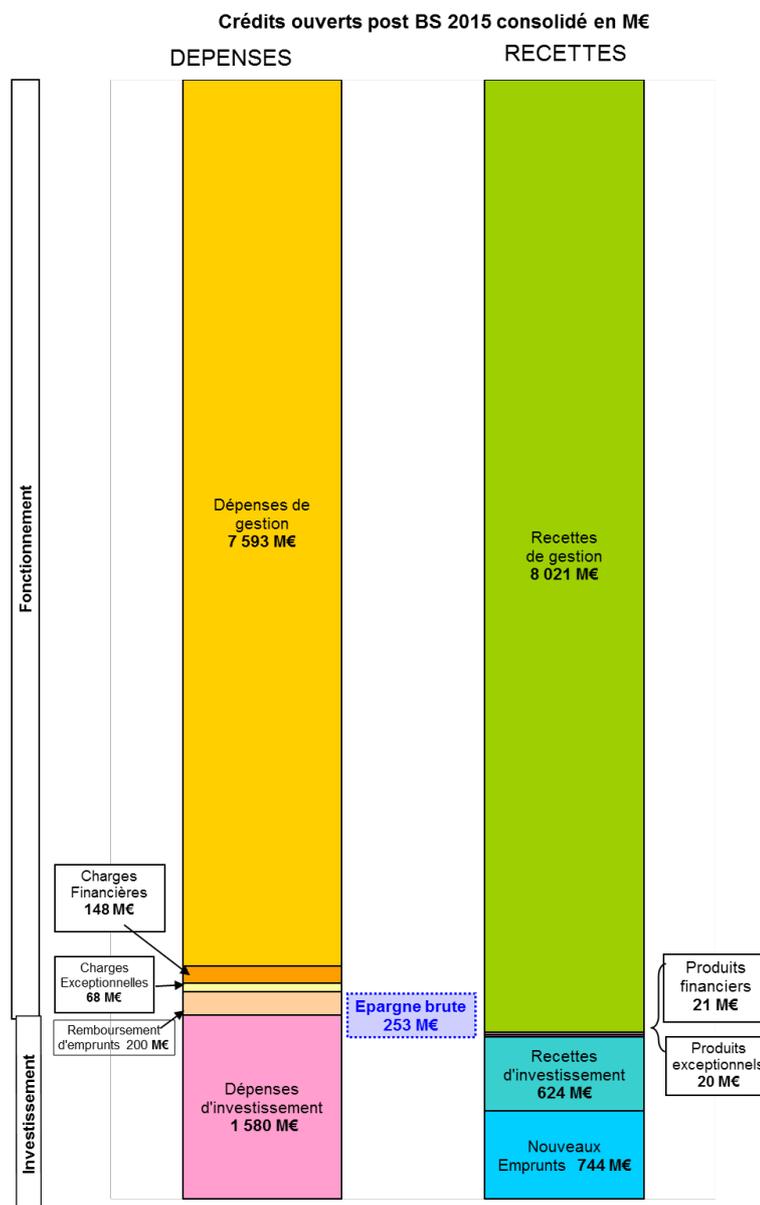
**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Individualisation des autorisations de programme)**

# 1<sup>ère</sup> Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015

## TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2015

### A// L'équilibre général du BS 2015

Le projet de BS 2015 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 159,29 M€ permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, d'autofinancer 65,01 M€ de dépenses additionnelles d'investissement. S'y ajoutent 28,33 M€ de recettes d'investissement ; l'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir l'intégralité du besoin de financement en investissement, si bien que l'autorisation d'emprunt demeure inchangée, limitée à 744 M€ (soit le montant du BP).



## **B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

### **▪ Les dépenses d'investissement**

**Les dépenses d'investissement font l'objet de 93,34 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de 6,28% par rapport au BP 2015.**

Les inscriptions nouvelles pour les **dépenses de travaux** sont de **74,40 M€** par rapport au budget primitif. 62,08 M€ au titre de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne avec une localisation qui garantit une proximité géographique avec les directions centrales déjà implantées dans cet arrondissement, avenue de France. De plus, cette implantation traduit un engagement fort de la Ville d'investir dans des secteurs en forte mutation urbaine. 4,08 M€ pour achever le programme de renouvellement des revêtements routiers sur le boulevard périphérique par la pose d'enrobés phoniques sur l'ensemble des tronçons mitoyens des zones d'habitation, 0,80 M€ pour financer les premières études visant à prolonger le T3 jusqu'à la Porte Maillot, et 3,73 M€ pour la rénovation et pour le développement du projet de supervision des centres thermiques consistant dans la mise en place d'un outil d'analyse et de pilotage en temps réel des centres thermiques de plus de 70 Kwh et dans la création d'une salle de commande. Ce dispositif permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fluides. Par ailleurs, 3,00 M€ financeront le Marché de Performance Énergétique dans les écoles et 0,44 M€ sont consacrés aux travaux de rénovation du café Mondes et Médias, suite à l'incendie qui a ravagé ce café situé sur la place de la République.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **19,38 M€**. 14,44 M€ dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MILOS (15,12 M€ en recettes). 0,64 M€ pour des actions « plan climat », avec notamment l'installation de bornes de recharge électrique dans le parc Floral et de Boulogne.

Parmi les **autres dépenses réelles d'investissement** 42,00 M€ sont inscrits pour la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris, 4,20 M€ pour le désamiantage du Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB) et 1,00 M€ qui seront consacrés à l'aide au développement de la logistique urbaine durable dans le but de réduire l'empreinte écologique du transport de marchandises en milieu urbain, par la mise en place d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, par ajustement aux prévisions d'exécution, les subventions d'équipement présentent une variation à la baisse de 29,81 M€ et 215,12 M€ strictement équilibrés en dépenses et en recettes sont inscrits pour la passation des écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme, ainsi que 52,52 M€ de restes à réaliser.

### **▪ Les recettes d'investissement**

**Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 28,33 M€, soit + 4,76 % par rapport au BP 2015.**

Les **subventions d'équipement et dotations** augmentent de 2,50 M€ au titre des amendes de police.

Le produit des **immobilisations financières et remboursements de prêts** augmentent de 12,76 M€ avec 7,63 M€ pour l'inscription de la récupération de la TVA pour les travaux de la Gaité Lyrique et du cinéma le Louxor et 5,12 M€ supplémentaires liés à la résiliation des conventions de gestion passées avec la SAGI.

Les **autres recettes réelles d'investissement** progressent de 13,07 M€.

#### ▪ Les dépenses de fonctionnement

**Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 118,39 M€, soit une augmentation de 1,54 % par rapport au BP 2015.**

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **15,90 M€**, dont 2,10 M€ de restes-à-réaliser. La contribution versée au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris augmente de 6,54 M€, notamment pour prendre en considération la prise d'effet retardée au 1<sup>er</sup> avril 2015 de la révision du règlement municipal des aides sociales facultatives, en particulier au titre du dispositif Navigo Emeraude Améthyste. Les dépenses d'allocations RMI/RSA sont augmentées de 6,00 M€ ainsi que celles relatives à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), en hausse de 1,10 M€.

Les **dépenses de péréquation** font l'objet d'une inscription de **8,30 M€** supplémentaires, dont 7,95 M€ au titre du fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et 2,09 M€ au titre du fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Conformément aux montants communiqués par la DGCL pour l'exercice 2015, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), au Fond de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF), et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont minorées à hauteur, respectivement, de 1,03 M€, 0,63 M€ et 0,08 M€. Les dépenses de péréquation progressent de 1,85% par rapport au BP 2015.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **61,55 M€** par rapport à l'inscription au BP 2015, dont 26,44 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2014).

Il est proposé d'inscrire 12,00 M€ pour la réalisation de travaux de voirie pour compte de tiers (équilibrés en recettes), 0,50 M€ pour le dispositif Velib' (également équilibrés en recettes), 0,22 M€ pour l'opération « Paris Respire » et 0,06 M€ pour l'extension des horaires d'ouverture des sanisettes situées dans les zones les plus fréquentées.

Les charges relatives à l'aide sociale à l'enfance progressent de 6,89 M€, cette hausse portant principalement sur l'augmentation des dépenses liées aux personnels intérimaires (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,50 M€ compte tenu principalement de l'ouverture de nouveaux équipements. Les honoraires de notaires corrélés au volume de préemptions réalisées dans le cadre du compte foncier logement progressent de 1,20 M€. Les crédits sont également majorés de 0,81 M€ pour l'organisation d'événements en lien avec la COP 21, et de 0,50 M€ pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Ambition Olympique et Paralympique dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques. Enfin, il est proposé d'inscrire 0,39 M€ supplémentaires

pour renforcer l'équipement des agents de sécurité de la Ville de Paris suite aux attentats du mois de janvier dernier.

Les **contributions** de la collectivité parisienne progressent de **0,93 M€**. Une inscription de 0,80 M€ supplémentaires est proposée pour la contribution versée au SYCTOM pour financer la hausse des prix à la tonne et de la part population. En outre, une inscription complémentaire de 0,13 M€ est proposée pour la Préfecture de Police.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **4,74 M€**, dont 0,25 M€ de restes à réaliser. Pour permettre le déploiement du dispositif « Multiloc », créé lors du Conseil de Paris de mars dernier, une inscription de 1,63 M€ est proposée. Au total, ce sont 1,80 M€ de crédits de fonctionnement et 0,50 M€ d'autorisations de programme qui sont consacrés à ce dispositif. La subvention de fonctionnement versée à l'association Action Sociale pour les Personnels de la ville de Paris (ASPP) est majorée de 0,75 M€. Sont également proposés : 0,33 M€ pour l'ajustement de la subvention versée aux parcs interdépartementaux conformément au budget adopté lors des derniers Conseils d'administration, 0,30 M€ pour le financement d'appels à projets pour soutenir les initiatives sur le thème de la citoyenneté et de la laïcité dans les quartiers Politique de la Ville, 0,19 M€ de subventions complémentaires à destination des jeunes et du sport et 0,12 M€ pour le financement d'actions de coopération internationale sur le traitement des déchets dans l'extension du dispositif de la loi Oudin aux déchets. La dotation de fonctionnement des collèges est par ailleurs minorée de 1,34 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 1,85 M€ des dépenses de chauffage des collèges désormais intégralement et directement réglées par la Région Ile-de-France (puis refacturées au Département de Paris) et d'une hausse de 0,50 M€ de la dotation de restauration scolaire.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de 24,18 M€, dont 14,66 M€ d'inscriptions semi-budgétaires techniques pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental. La Ville doit par ailleurs rembourser 3,24 M€ de trop-perçu de loyers, dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MILOS. Enfin, 5,00 M€ seront nécessaires pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs émis sur des comptes de tiers pour des interventions sur la voirie, et 0,13 M€ pour l'organisation d'événements sportifs en 2015.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 2,80 M€ au titre des inscriptions relatives au budget supplémentaire des États spéciaux d'Arrondissements.

#### ▪ Les recettes de fonctionnement

**Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24,10 M€, soit une hausse de 0,30 % par rapport au BP 2015.**

**La reprise du résultat de la section de fonctionnement** constaté au CA 2014 après affectation à la section d'investissement s'élève à **159,29 M€**.

Les **impôts et taxes** diminuent de 2,70 M€ pour ajuster les recettes de Taxe sur l'électricité sous l'effet de la baisse de la consommation finale des ménages. Les **compensations de transferts de compétences** diminuent par ailleurs de 0,60 M€ au titre des reversements de frais de gestion de

taxes foncières sur les propriétés bâties pour le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) conformément aux montants notifiés.

Les **produits d'exploitation** sont augmentés de **0,50 M€**, sous l'effet de l'ajustement de la participation des usagers au dispositif Vélib' à la fréquentation observée. Les **subventions et participations** sont majorées de **0,38 M€** dont 0,30 M€ au titre des dispositifs de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) équilibrés en dépenses et 0,08 M€ de participations de l'ADEME pour l'organisation des États généraux de l'économie circulaire.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en hausse de **20,68 M€**, dont 17,00 M€ au titre des travaux de voirie correspondant à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs (en lien avec l'inscription de 17,00 M€ prévue en dépenses), et 2,9 M€ d'ajustements à la hausse des remboursements des dépenses de fluides des Etats Spéciaux d'Arrondissements vers le budget général.

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de **5,84 M€** ; ils sont intégralement constitués des recettes prévues par le protocole d'accord susmentionné relatif à la résiliation des conventions immobilières de 1980 signées avec la SAGI et RIVP (solde de loyers à percevoir par la Ville).

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

### Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

#### - Logement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au logement augmentent de 1,93 M€ dont 1,63 M€ suite à la création du dispositif Multiloc au Conseil de Paris de mars 2015 (pour un total de 1,80 M€ de crédits de fonctionnement consacrés à ce dispositif) et 0,30 M€ au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), crédits équilibrés en recettes.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 0,30 M€ au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Les **dépenses d'investissement** varient à la hausse de 0,40 M€ dont 0,70 M€ pour les travaux dans les copropriétés et les immeubles communaux et une baisse de 0,30 M€ au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), réimputés en dépenses de fonctionnement.

## - Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 23,69 M€. 17,47 M€ sont consacrés aux travaux pour comptes de tiers (dont 5,00 M€ au titre de l'annulation de titres sur exercices antérieurs émis sur des comptes de tiers pour des interventions sur la voirie). Il est également proposé d'inscrire 1,20 M€ au titre des honoraires de notaires corrélés au volume de préemptions réalisées dans le cadre du compte foncier logement, et 0,80 M€ pour ajuster la contribution versée au SYCTOM. Par ailleurs, 0,22 M€ sont dédiés à l'opération « Paris Respire », 0,12 M€ à la coopération internationale pour le traitement des déchets et 0,10 M€ à la réalisation d'études sur les bio-déchets.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 18,06 M€, dont 17,47 M€ au titre des travaux pour comptes de tiers.

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 64,26 M€. 62,08 M€ au titre de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne avec une localisation qui garantit une proximité géographique avec les directions centrales déjà implantées dans cet arrondissement, avenue de France. De plus, cette implantation traduit un engagement fort de la Ville d'investir dans des secteurs en forte mutation urbaine. 4,08 M€ pour achever le programme de renouvellement des revêtements routiers sur le boulevard périphérique par la pose d'enrobés phoniques sur l'ensemble des tronçons mitoyens des zones d'habitation, 0,80 M€ pour financer les premières études visant à prolonger le T3 jusqu'à la Porte Maillot. 2,00 M€ seront consacrés à l'aide au développement des véhicules propres (1,00 M€), cette inscription permettra d'accompagner le déploiement du plan anti-pollution, qui prévoit de nouvelles mesures telles que le subventionnement des vélos-cargos, ainsi que des aides aux professionnels ou aux copropriétés, et à la logistique urbaine durable (1,00 M€) durable dans le but de réduire l'empreinte écologique du transport de marchandises en milieu urbain, par la mise en place d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés. 0,64 M€ supplémentaires seront investis en faveur d'actions pour le plan climat notamment installation de bornes de recharge électrique dans le parc Floral et de Boulogne.

## - Développement Économique

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées au développement économique sont ajustées de 4,87 M€. Dans le cadre du protocole d'accord concernant la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP, la Ville s'est engagée à rembourser à la RIVP 3,49 M€. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MIILOS. Par ailleurs, 0,16 M€ seront consacrés au renforcement des actions de formation à destination des apprentis.

Les **recettes de fonctionnement** atteignent 5,84 M€ et sont intégralement constituées des recettes prévues dans le protocole d'accord susmentionné, relatif à la résiliation des conventions immobilières de 1980 signées avec la SAGI et RIVP.

Les **dépenses d'investissement** dédiées au développement économique progressent de 14,86 M€. Dans le cadre du protocole d'accord concernant la résiliation des conventions immobilières de 1980, la Ville s'est engagée à rembourser à la RIVP 14,44 M€. Par ailleurs 0,43 M€ sont consacrés

aux travaux de rénovation du café Mondes et Médias, suite à l'incendie qui a ravagé ce café situé sur la place de la République.

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de 5,12 M€, dans le cadre également de la résiliation des conventions immobilières de 1980.

#### - **Culture**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour la culture sont majorées de 0,46 M€ dont 0,20 M€ pour l'organisation de la Nuit blanche (en lien avec les recettes de mécénat inscrites au BP).

Les **dépenses d'investissement** pour la culture augmentent de 1,71 M€ suite à l'actualisation des coûts de construction du Théâtre 13.

Les **recettes d'investissement** sont majorées de 7,63 M€ pour l'inscription de la récupération de la TVA pour les travaux de la Gaité Lyrique et du cinéma le Louxor.

#### - **Aide Sociale et Solidarité**

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de 23,24 M€ dont 2,10 M€ au titre des restes à réaliser de l'année 2014. La progression des dépenses sociales est essentiellement due à l'ajustement de l'inscription du RSA du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (+ 6,00 M€), à la progression des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+ 6,89 M€), ainsi qu'à l'augmentation de 6,54 M€ de la subvention versée au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour prendre en considération la prise d'effet retardée au 1<sup>er</sup> avril 2015 de la révision du règlement municipal des aides sociales facultatives, notamment au titre du dispositif Navigo Emeraude Améthyste (NAM).

Les **dépenses d'investissement** inscrites pour l'aide sociale et la solidarité sont revues à la baisse de 1,72 M€ suite à l'actualisation des coûts et des calendriers de projets.

#### - **Famille**

Les **dépenses d'investissement** dédiées à la Famille augmentent de 0,02 M€.

#### - **Sport et jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** relatives au sport et à la jeunesse sont ajustées de 2,56 M€ dont 0,50 M€ pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Ambition Olympique et Paralympique dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques, 0,40 M€ pour le marché des antennes jeunes, 0,33 M€ pour les parcs interdépartementaux, et 0,17 M€ pour l'organisation d'événements sportifs.

Les **recettes de fonctionnement** sont ajustées de 0,14 M€ au titre des recettes de billetterie du Stade Charléty.

Les **dépenses d'investissement** consacrées au Sport et à la Jeunesse sont majorées de 1,36 M€.

#### - **Enseignement et Formation**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour l'enseignement et la formation augmentent de 0,21 M€. La dotation de fonctionnement des collèges est minorée de 1,34 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 1,85 M€ des dépenses de chauffage des collèges désormais intégralement et

directement réglées par la Région Ile-de-France (puis refacturées au Département de Paris) et d'une hausse de 0,50 M€ de la dotation de restauration scolaire. Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 0,36 M€ pour les dépenses relatives aux centres de loisirs et aux ateliers ARE, 0,25 M€ au titre des transports scolaires, ainsi que 0,13 M€ pour le fonctionnement de l'école Boule.

Les **dépenses d'investissement** dédiées à l'enseignement et la formation sont revues à la hausse de 8,80 M€, dont 5,00 M€ pour les travaux dans les écoles et collèges et 3,00 M€ pour le Marché de Performance Energétique dans les écoles.

#### - Sécurité

Les **dépenses de fonctionnement** prévues pour la sécurité sont en hausse de 0,71 M€ dont 0,39 M€ destinés à renforcer les équipements des agents de sécurité de la Ville suite aux attentats de janvier, 0,20 M€ de frais de gardiennage et 0,13 M€ d'ajustement à la hausse de la subvention versée à la Préfecture de police.

Les **dépenses d'investissement** pour la Sécurité sont augmentées de 1,08 M€ pour les travaux d'office d'hygiène publique.

#### - Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux services généraux progressent de 60,71 M€ par rapport au BP 2015 dont 26,70 M€ au titre des restes à réaliser de l'année 2014 et 14,66 M€ d'inscriptions techniques liées à la constitution de provisions semi-budgétaires pour risques et charges, 8,30 M€ d'ajustements de dépenses de péréquation et 2,79 M€ pour le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement (ESA). Parmi les principaux ajustements figurent également : 3,50 M€ au titre des fluides, 0,78 M€ pour la maintenance informatique, 0,75 M€ pour la subvention versée à l'ASPP, 0,30 M€ pour la maintenance des centres thermiques. Enfin, 0,30 M€ sont consacrés à la mise en œuvre d'appels à projet sur le thème de la citoyenneté et de laïcité dans les quartiers politique de la Ville et 0,20 M€ pour la création de la carte citoyenne.

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de 0,23 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 2,70 M€ des recettes au titre de la Taxe sur la consommation finale d'électricité, de 0,60 M€ des recettes du fonds de compensation des AIS et d'une hausse de 3,07 M€ des remboursements versées par les états spéciaux d'arrondissement et le CASVP au budget général.

Les **dépenses d'investissement** pour les services généraux sont en hausse de 2,57 M€. Il est proposé l'inscription de 42 M€ pour la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris, 4,2 M€ pour le désamiantage du POPB et 4,15 M€ pour la rénovation et pour le développement du projet de supervision des centres thermiques consistant dans la mise en place d'un outil d'analyse et de pilotage en temps réel des centres thermiques de plus de 70 Kwh et dans la création d'une salle de commande. Ce dispositif permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fluides. Ces inscriptions en dépenses sont compensées par des mouvements techniques entre chapitres.

Au titre de l'équilibre du BS, il est à ajouter aux recettes de fonctionnement le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 après affectation soit 159,29 M€, dont 132,15 M€ sur le budget municipal et 27,14 M€ sur le budget départemental. L'autofinancement dégagé s'élève ainsi à 65,01 M€, hors opérations d'ordre.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 16 et 17 mars 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2015 sont établies à :

- 8 316 M€ pour les autorisations de programme ;
- 1 906 M€ pour les crédits de paiement.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2014 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 6 083 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 818 M€ pour les autorisations de programme ;
- 495 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 901 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2401 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

### **Les autorisations de programme**

#### **Autorisations de programme nouvelles**

L'inscription de 817,7 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 47,02 M€ en recettes.

Les inscriptions proposées portent sur :

- 592,2 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- 374,5 M€ pour la couverture d'opérations techniques.

Elles sont accompagnées de 24 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et de 23 M€ pour des opérations d'ordre, en miroir des dépenses.

Types	Autorisations de programme BS 2015	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	806 870 043	24 125 585
Opérations ordres	10 810 234	22 889 580
<b>Total</b>	<b>817 680 277</b>	<b>47 015 165</b>

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2015	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire		
02000	Secrétariat général	3 092 834	6 185 668
03000	Inspection générale		
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris		
05000	Systèmes et technologies de l'information	3 900 000,00	
06000	Information et communication	62 834	
08000	Prévention et protection		
09000	Affaires juridiques		
10000	Ressources humaines	200 700	
12000	Finances et achats	45 485 000	
13000	Immobilier, logistique et transports	0	
14000	Usagers, citoyens et territoires	0	
15000	Politique de la ville et de l'intégration	0	
21000	Patrimoine et architecture	18 011 000	
23000	Espaces verts et environnement	1 200 000	
30000	Familles et petite enfance	1 354 419	
34000	Action sociale, enfance et santé		
40000	Affaires culturelles	20 722 811	9 083 912
50000	Finances (services financiers communs)		
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	143 826 723	5 000 000
60000	Urbanisme	16 800 000	7 410 000
61000	Voirie et déplacements	37 486 000	0
64000	Propreté et eau	4 109 219	1 750 000,00
65000	Logement et habitat	500 000	0
80000	Affaires scolaires	9 910 000	0
88000	Jeunesse et sports	8 872 000	1 060 685
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>315 533 540</b>	<b>30 490 265</b>
90000	Dons et legs	500 000	0
90001	Etudes	435 000	0
90002	Grands projets de rénovation urbaine	97 400	97 400
90003	Action en faveur des personnes handicapées	780 000	40 000
90004	Opérations sous mandat	2 760 937	0
90005	Schéma directeur informatique	46 380 000	0
90006	Compte foncier	423 956 900	16 320 000
90007	Avances de trésorerie	14 500 000	67 500
90010	Subventions d'équipement	12 736 500	0
90011	Avances sur marchés	0	0
90012	Budget participatif parisien		
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>502 146 737</b>	<b>16 524 900</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>817 680 277</b>	<b>47 015 165</b>

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 481 M€ sur autorisations de programme de plan et 337 M€ sur autorisations de programme de projets.

Mission	Libellé	Vote BS 2015 (dépenses)		
		Plan	Projet	Total
02000	SECRETARIAT GENERAL		3 092 834,00	3 092 834,00
05000	SYSTEMES, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		3 900 000,00	3 900 000,00
06000	INFORMATION ET COMMUNICATION	62 834,00		62 834,00
10000	RESSOURCES HUMAINES	200 700,00		200 700,00
12000	FINANCES ET ACHATS	485 000,00	45 000 000,00	45 485 000,00
13000	IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	- 107 000,00	107 000,00	-
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	12 411 000,00	5 600 000,00	18 011 000,00
23000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	500 000,00	700 000,00	1 200 000,00
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	742 519,00	611 900,00	1 354 419,00
40000	AFFAIRES CULTURELLES	- 400 000,00	21 122 811,00	20 722 811,00
55000	DEVELOPPEMENT ECO., EMPLOI ET ENSE SUP.	946 723,00	142 880 000,00	143 826 723,00
60000	URBANISME	6 800 000,00	10 000 000,00	16 800 000,00
61000	VOIRIE ET DEPLACEMENTS	7 036 000,00	30 450 000,00	37 486 000,00
64000	PROPRETE ET EAU	1 600 000,00	2 509 219,00	4 109 219,00
65000	LOGEMENT ET HABITAT	500 000,00		500 000,00
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	230 000,00	9 680 000,00	9 910 000,00
88000	JEUNESSE ET SPORTS	350 000,00	8 522 000,00	8 872 000,00
<b>Missions organiques</b>		<b>31 357 776,00</b>	<b>284 175 764,00</b>	<b>315 533 540,00</b>
90000	DONS ET LEGS	500 000,00		1 000 000,00
90001	ETUDES	435 000,00		435 000,00
90002	GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE		97 400,00	97 400,00
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSON. HANDICAPEES	780 000,00		780 000,00
90004	OPERATIONS SOUS MANDAT	1 075 937,00	1 685 000,00	2 760 937,00
90005	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	19 120 000,00	27 260 000,00	46 380 000,00
90006	COMPTE FONCIER	423 956 900,00		423 956 900,00
90007	AVANCES DE TRESORERIE		14 500 000,00	14 500 000,00
90010	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	3 736 500,00	9 000 000,00	12 736 500,00
<b>Missions transversales</b>		<b>449 604 337,00</b>	<b>52 542 400,00</b>	<b>502 146 737,00</b>
<b>Total général</b>		<b>480 962 113,00</b>	<b>336 718 164,00</b>	<b>817 680 277,00</b>

### Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville.

316 M€ d'autorisations de programme sont proposées sur ce périmètre en dépenses et 30,4 M€ recettes.

### Dépenses

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....144 M€

Ce montant comprend notamment 109 M€ pour les travaux de reconstruction de l'Ecole Supérieur de Physique et Chimie Industrielle que la Ville finance. En outre 20 M€ sont ouverts dans le cadre des travaux de sécurité et de mise en accessibilité des établissements de la Sorbonne (10 M€) et des Cordeliers (10 M€).

FINANCES.....45,5 M€

42 M€ sont notamment consacrés à la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....37,5 M€

Sont prévus notamment :

12,00 M€ pour le lancement du projet de l'estacade dans la ZAC Paris Nord Est.

8,50 M€ pour la modernisation des horodateurs.

6,00 M€ pour le bouclage du Tramway Maillot-Garigliano dont les études commencent dès cette année.

4,08 M€ pour achever la couverture en enrobés phoniques du Boulevard Périphérique, à proximité des zones d'habitation.

2,00 M€ pour l'ouverture de deux nouvelles AP pour l'aide au développement des véhicules propres et pour la logistique urbaine durable. Ceci rentre dans le cadre du plan anti-pollution adopté au Conseil de Paris qui prévoit notamment des mesures telles que le subventionnement des vélos cargo, les vélos à assistance électrique, les aides aux professionnels ou encore aux copropriétés. La charte de logistique urbaine durable vise elle à réduire l'empreinte écologique du transport de marchandises en milieu urbain, par la mise en place d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés.

2,00 M€ pour la création d'une AP pour la réalisation des travaux pour compte de tiers.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....18 M€

12 M€ sont notamment inscrits pour des opérations du Plan Climat ayant pour objectif de faire des économies d'énergie. Telles que la rénovation le développement du projet de supervision des centres thermiques consistant dans la mise en place d'un outil d'analyse et de pilotage en temps réel des centres thermiques de plus de 70 Kwh et dans la création d'une salle de commande. Ce dispositif permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fluides.

AFFAIRES SCOLAIRES.....9,9 M€

Ces inscriptions comprennent notamment 3,5 M€ pour des travaux de sécurité et d'accessibilité dans le groupe scolaire Saint-Merri dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, et 3 M€ pour le Marché de Partenariat Energétique des écoles en lien là encore avec les objectifs du Plan Climat.

## Recettes

AFFAIRES CULTURELLES.....9,1 M€

Cette inscription correspond à des opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes sur l'opération de la Gaité lyrique.

## Missions transversales

### Dépenses

502 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

COMPTE FONCIER.....424,0 M€

Il est proposé l'inscription de 214,7 M€ pour des opérations comptables d'échéanciers de cession, d'acquisitions et pour les échanges fonciers sans soulte ; 188 M€ sont en outre consacrés à l'acquisition d'un immeuble porte d'Ivry, qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne.

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....46,4 M€

La mise en place de la nouvelle architecture du budget d'investissement de la DSTI, pour mieux correspondre aux enjeux du Schéma Directeur Ville Numérique, nécessite différents mouvements dont l'abondement de nouvelles AP.

Les abondements principaux sont de 7,50 M€ sur l'AP de projet usagers et de 5,40 M€ sur celle des relations usagers.

### Recettes

COMPTE FONCIER.....16,3 M€

15,2 M€ sont consacrés à des acquisitions avec échéanciers.

### Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue de l'adoption de la décision modificative N°1 au Conseil de Paris de mars 2015, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 8,32 Mds €.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit -156 M€ de termes et -2 076,5 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 6,1 Mds€ pour la Ville.

Ville		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		<b>8 315 813 511,36</b>	
CA 2014	AP terminées	-155 856 400,93	-1,9%
	Mandatements	-2 076 501 133,32	-25,0%
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS</b>		<b>6 083 455 977,11</b>	

Après le vote du présente budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6,9 Mds€ en dépense et à 1,77 Md€ en recette.

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS	<b>6 083 455 977,11</b>	<b>1 726 015 184,91</b>
BS 2015	<b>817 680 277,00</b>	<b>47 015 165,00</b>
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS</b>	<b>6 901 136 254,11</b>	<b>1 773 030 349,91</b>

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Mission	Libellés	Stock net après DM1 2015	CA 2014			Stock net avant BS2015	Vote BS 2015	Stock net après BS 2015
			AP terminées	Mandatements	Total CA 2014			
01000	Cabinet du maire	35 103,94	- 103,94	- 5 927,25	- 6 031,19	29 072,75	-	29 072,75
02000	Secrétariat général	9 351 686,39	- 3 830 344,46	- 966 960,54	- 4 797 305,00	4 554 381,39	3 092 834,00	7 647 215,39
03000	Inspection générale	17 918,22	- 262,52	- 6 087,29	- 6 349,81	11 568,41	-	11 568,41
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	148 942,11	- 58 924,18	- 90 017,93	- 148 942,11	-	-	-
05000	Systemes et technologies de l'information	2 281 938,62	-	- 1 937 593,50	- 1 937 593,50	344 345,12	3 900 000,00	4 244 345,12
06000	Information et communication	197 227,34	- 689,91	- 43 248,22	- 43 938,13	153 289,21	62 834,00	216 123,21
08000	Prévention et protection	1 075 819,32	- 71 577,11	- 377 214,75	- 448 791,86	627 027,46	-	627 027,46
09000	Affaires juridiques	274 770,00	- 2 727,47	- 70 127,07	- 72 854,54	201 915,46	-	201 915,46
10000	Ressources humaines	1 156 289,73	- 35 405,37	- 448 402,49	- 483 807,86	672 481,87	200 700,00	873 181,87
12000	Finances et achats	4 024 499,20	- 40 459,20	- 149 040,00	- 189 499,20	3 835 000,00	45 485 000,00	49 320 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	74 277 087,48	- 404 684,35	- 36 000 233,25	- 36 404 917,60	37 872 169,88	-	37 872 169,88
14000	Démocratie, citoyens et territoire	15 157 900,57	-	- 887 358,58	- 887 358,58	14 270 541,99	-	14 270 541,99
15000	Politique de la Ville et de l'intégration	325 330,12	- 134 811,89	- 154 315,84	- 289 127,73	36 202,39	-	36 202,39
21000	Patrimoine et architecture	1 362 310 815,10	- 11 258 542,83	- 458 483 356,34	- 469 741 899,17	892 568 915,93	18 011 000,00	910 579 915,93
23000	Espaces verts et environnement	197 023 993,11	- 463 971,98	- 37 739 422,13	- 38 203 394,11	158 820 599,00	1 200 000,00	160 020 599,00
30000	Familles et petite enfance	293 203 410,21	- 383 121,69	- 48 518 850,41	- 48 901 972,10	244 301 438,11	1 354 419,00	245 655 857,11
34000	Action sociale, enfance et sante	870 078,39	-	- 230 092,91	- 230 092,91	639 985,48	-	639 985,48
40000	Affaires culturelles	276 522 758,18	- 3 462 373,39	- 52 307 130,92	- 55 769 504,31	220 753 253,87	20 722 811,00	241 476 064,87
50000	Finances (services communs)	46 000 000,00	- 16 361 081,02	- 1 638 918,98	- 18 000 000,00	28 000 000,00	-	28 000 000,00
51000	Finances	114 497 950,98	- 374 187,28	- 111 081 909,24	- 111 456 096,52	3 041 854,46	-	3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	89 763 637,58	- 641 187,78	- 6 572 166,68	- 7 213 354,46	82 550 283,12	143 826 723,00	226 377 006,12
60000	Urbanisme	235 388 328,29	- 16 106 266,34	- 114 673 652,87	- 130 779 919,21	104 608 409,08	16 800 000,00	121 408 409,08
61000	Voirie et déplacements	851 587 160,84	- 9 377 540,07	- 118 831 541,72	- 128 209 081,79	723 378 079,05	37 486 000,00	760 864 079,05
64000	Propreté et eau	204 333 741,48	- 1 384 953,36	- 22 547 306,50	- 23 932 259,86	180 401 481,62	4 109 219,00	184 510 700,62
65000	Logement et habitat	18 652 548,16	-	- 3 671 912,07	- 3 671 912,07	14 980 636,09	500 000,00	15 480 636,09
80000	Affaires scolaires	379 969 092,85	- 1 317 602,41	- 90 504 358,38	- 91 821 960,79	288 147 132,06	9 910 000,00	298 057 132,06
88000	Jeunesse et sports	330 880 219,16	- 2 512 417,17	- 60 682 855,45	- 63 195 272,62	267 684 946,54	8 872 000,00	276 556 946,54
<b>Missions organiques</b>		<b>4 509 328 247,37</b>	<b>-68 223 235,72</b>	<b>-1 168 620 001,31</b>	<b>-1 236 843 237,03</b>	<b>3 272 485 010,34</b>	<b>315 533 540,00</b>	<b>3 588 018 550,34</b>
90000	Dons et legs	8 482 801,85	- 5 231 980,45	- 1 085 430,59	- 6 317 411,04	2 165 390,81	500 000,00	2 665 390,81
90001	Etudes	19 138 726,22	- 154 634,08	- 1 979 693,44	- 2 134 327,52	17 004 398,70	435 000,00	17 439 398,70
90002	Grands projets de renouvellement urbain	134 393 974,81	- 2 464 751,39	- 48 210 425,24	- 50 675 176,63	83 718 798,18	97 400,00	83 816 198,18
90003	Action en faveur des personnes handicapées	13 782 709,68	- 2 363 306,54	- 2 537 882,91	- 4 901 189,45	8 881 520,23	780 000,00	9 661 520,23
90004	Opérations sous mandat	28 410 267,00	- 197 782,90	- 2 821 171,00	- 3 018 953,90	25 391 313,10	2 760 937,00	28 152 250,10
90005	Schéma directeur informatique	59 476 939,48	- 6 749 477,86	- 20 501 789,35	- 27 251 267,21	32 225 672,27	46 380 000,00	78 605 672,27
90006	Compte foncier	1 228 988 334,29	- 65 225 224,56	- 364 755 724,33	- 429 980 948,89	799 007 385,40	423 956 900,00	1 222 964 285,40
90007	Avances de trésorerie	27 120 000,00	-	-	-	27 120 000,00	14 500 000,00	41 620 000,00
90010	Subventions d'équipement	2 240 411 846,80	- 870 007,43	- 465 663 074,27	- 466 533 081,70	1 773 878 765,10	12 736 500,00	1 786 615 265,10
90011	Avances sur marchés	28 579 663,86	- 4 376 000,00	- 325 940,88	- 4 701 940,88	23 877 722,98	-	23 877 722,98
90012	Budget participatif parisien	17 700 000,00	-	-	-	17 700 000,00	-	17 700 000,00
<b>Missions transversales</b>		<b>3 806 485 263,99</b>	<b>-87 633 165,21</b>	<b>-907 881 132,01</b>	<b>-995 514 297,22</b>	<b>2 810 970 966,77</b>	<b>502 146 737,00</b>	<b>3 313 117 703,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 315 813 511,36</b>	<b>-155 856 400,93</b>	<b>-2 076 501 133,32</b>	<b>-2 232 357 534,25</b>	<b>6 083 455 977,11</b>	<b>817 680 277,00</b>	<b>6 901 136 254,11</b>

Les montants de 6 901,14 M€ en dépenses et 1 773,03 M€ en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote du budget supplémentaire, nettes des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2014 et des termes constatés au CA 2014.

## Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 495,05 M€ :

- 89,00 M€ d'opérations réelles supplémentaires, dont le financement est assuré par 76,93 M€ de recettes d'investissement supplémentaires ;
- 215,12 M€ de crédits réels strictement compensés pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- 164,53 M€ correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2014, incluant le report du déficit de la section d'investissement (114,50 M€) et la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses (50,04 M€), couverts par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement ;
- 1 M€ d'opérations d'ordre entre sections pour la reprise des amortissements ;
- 25,40 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>468 655 892,68</b>	<b>456 590 536,68</b>
10	Dotations et fonds divers	42 000 000,00	164 534 684,09
13	Subventions d'investissement	-	2 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 993 807,00	53 003 031,59
20	Immobilisations incorporelles	- 1 753 320,08	-
204	Subventions d'équipement versées	9 012 475,46	-
21	Immobilisations corporelles	49 956 605,03	-
23	Immobilisations en cours	69 318 105,89	411 424,00
26	Participations et créances rattachées	- 18 000 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	158 100 000,00	23 978 790,00
45	Opérations pour compte de tiers	- 467 993,48	12 634 507,00
001	Résultat reporté	114 496 212,86	-
024	Produits des cessions d'immobilisation	-	199 528 100,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>26 396 506,00</b>	<b>38 461 862,00</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 000 000,00	13 065 356,00
041	Opérations patrimoniales	25 396 506,00	25 396 506,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>495 052 398,68</b>	<b>495 052 398,68</b>

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>468 655 892,68</b>	<b>456 590 536,68</b>
Immobilier, logistique et transports	-3 199 900,00	0,00
Démocratie, citoyens et territoires	-499 400,00	0,00
Patrimoine et architecture	4 883 127,34	0,00
Espaces verts et environnement	493 000,00	0,00
Familles et petite enfance	42 140,01	0,00
Action sociale, enfance et santé	59 700,00	0,00
Affaires culturelles	1 692 084,00	7 634 790,00
Finances	170 947 473,16	216 470 139,68
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	12 486 723,00	5 123 000,00
Urbanisme	273 400 900,00	214 728 100,00
Voirie et déplacements	6 880 000,00	0,00
Logement et habitat	-18 288,41	0,00
Affaires scolaires	1 385 128,54	12 634 507,00
Jeunesse et sports	103 205,04	0,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>26 396 506,00</b>	<b>38 461 862,00</b>
Secrétariat général	3 092 834,00	3 092 834,00
Affaires culturelles	5 028 956,00	5 028 956,00
Finances (services communs)	9 840 000,00	21 905 356,00
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	305 816,00	305 816,00
Urbanisme	7 620 000,00	7 620 000,00
Jeunesse et sports	508 900,00	508 900,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>495 052 398,68</b>	<b>495 052 398,68</b>

## Opérations réelles

### Dépenses

Les dépenses réelles (468,66 M€) se décomposent en 89,00 M€ d'inscriptions additionnelles, 215,12 M€ d'inscriptions comptables strictement compensées en recettes ainsi que 164,53 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 50,04 M€ de restes à réaliser et 114,50 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement

### *Dépenses réelles*

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS.....-3,20 M€

0,11 M€ supplémentaires sont prévus pour des travaux dans les bâtiments administratifs dans le cadre du plan climat. Une minoration de 3,31 M€ est proposée concernant des opérations du Schéma directeur des implantations administratives, afin de tenir compte de l'actualisation des calendriers de mise en œuvre opérationnelle.

DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES.....-0,50 M€

Les révisions des coûts de travaux entraînent une minoration de 500 K€.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....4,88 M€

Cette proposition porte sur la rénovation et pour le développement du projet de supervision des centres thermiques consistant dans la mise en place d'un outil d'analyse et de pilotage en temps réel des centres thermiques de plus de 70 Kwh et dans la création d'une salle de commande. Ce dispositif permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fluides.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....0,04 M€

Cette inscription porte sur l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....0,06 M€

Cette inscription porte sur l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

AFFAIRES CULTURELLES.....1,69 M€

Ces crédits sont prévus suite à l'actualisation des coûts de construction du Théâtre 13.

FINANCES.....170,95 M€

114,50 M€ correspondent à la reprise du déficit pluriannuel de la section d'investissement.

42,00 M€ sont prévus pour la recapitalisation du Crédit municipal de Paris.

4,20 M€ pour les travaux de désamiantage du Palais Omnisport de Paris Bercy.

Le solde correspond à la réinscription des restes à réaliser et des mouvements techniques entre chapitres.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....12,49 M€

14,44 M€ sont inscrits dans le cadre du protocole d'accord concernant la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP et 0,44 M€ pour la reconstruction du Café Mondes et Médias place de la République. Il est par ailleurs proposé une minoration de 2,4 M€ sur les crédits d'études.

URBANISME.....273,40 M€

Sont prévus :

62,08 M€ au titre de l'acquisition d'un immeuble porte d'Ivry, qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne.

214,70 M€ strictement compensés comptablement en dépenses et en recettes sont inscrits, et recouvrent :

- 153,9 M€ pour les écritures comptables des échéanciers de cession ;
- 15,20 M€ pour les écritures comptables des échéanciers d'acquisition ;
- 45,60 M€ pour les échanges fonciers sans soulte de la Cité Universitaire et des opérations Beaujon et Boucicaut.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....6,88 M€

4,08 M€ sont inscrits pour achever le programme de renouvellement des revêtements routiers sur le boulevard périphérique par la pose d'enrobés phoniques sur l'ensemble des tronçons mitoyens des zones d'habitation. 1,00 M€ seront consacrés à l'aide au développement des véhicules propres. Ceci rentre dans le cadre du plan anti-pollution adopté au Conseil de Paris qui prévoit notamment des mesures telles que le subventionnement des vélos cargo, les vélos à assistance électrique, les aides aux professionnels ou encore aux copropriétés. Et 1,00 M€ seront investis pour la logistique urbaine durable dans le but de réduire l'empreinte écologique du transport de marchandises en milieu urbain, par la mise en place d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés. Il est également proposé 0,80 M€ pour financer les premières études visant à prolonger le T3 jusqu'à la Porte Maillot.

LOGEMENT ET HABITAT.....-0,02 M€

Cette inscription porte sur l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

AFFAIRES SCOLAIRES.....1,39 M€

3,20 M€ supplémentaires sont proposés pour la réalisation de travaux dans les écoles et 0,70 M€ pour des études et diagnostics préalables au lancement d'opérations nouvelles. Et une baisse de 2,52 M€ pour l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

JEUNESSE ET SPORTS.....0,10 M€

Cette inscription porte sur l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

## **Recettes**

AFFAIRES CULTURELLES.....7,63 M€

7,63 M€ sont inscrits pour l'inscription de la récupération de la TVA pour les travaux de la Gaité Lyrique et du cinéma le Louxor.

FINANCES.....216,47 M€

164,53 M€ correspondent à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement résultant du compte administratif 2014 par l'excédent de la section de fonctionnement, où le même montant est inscrit en dépenses.

En outre, compte-tenu des mouvements prévus, l'autorisation d'emprunt municipale est rehaussée à proportion de la minoration départementale de 48,60 M€. L'autorisation d'emprunt globale reste donc inchangée à hauteur de 744 M€.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....5,12 M€

Cette inscription rentre dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MIILOS.

URBANISME.....214,73 M€

Cette inscription est à mettre en regard du même montant en dépenses, et porte sur des écritures comptables des échéanciers de cession, d'acquisition et sur les échanges fonciers sans soulte.

AFFAIRES SCOLAIRES.....12,63 M€

12,63 M€ sont inscrits sur les comptes de tiers.

### Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 26,40 M€ en dépenses et 38,46 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>26 396 506</b>	<b>38 461 862</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 000 000,00	13 065 356,00
041	Opérations patrimoniales	25 396 506,00	25 396 506,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-

### Opérations d'ordre de transferts entre section

L'extinction des risques sur les provisions pour contentieux et pour créances douteuses permet la reprise de 1,00 M€ sur la section de fonctionnement, sur laquelle ce mouvement est inscrit en recette.

### Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 25,40 M€.

--

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 16 et 17 mars 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2015 sont établies à 5 372,65 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 158,46 M€. Le résultat 2014 de la section de fonctionnement y figure pour 132,15 M€.

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- fiscalité ..... - 1,80 M€
- dotations et participations ..... + 0,08 M€
- produits d'exploitation..... + 21,18 M€
- produits exceptionnels..... + 5,84 M€
- reprises sur amortissements..... + 1,00 M€
- excédent de fonctionnement reporté..... + 132,15 M€

**+ 158,46 M€**

### en dépenses :

- charges à caractère général, dont 24,27 M€ au titre des RAR..... + 50,56 M€
- autres charges de gestion courante, dont 0,03 M€ au titre des RAR..... + 5,64 M€
- prélèvement sur ressources..... + 13,07 M€
- participations..... + 79,04 M€
- charges exceptionnelles..... + 9,01 M€
- atténuations de produits..... + 1,13 M€

**+158,46 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2015	Variation du BS 2015	Montant nouveau budget 2015
<b>FISCALITE</b>	<b>3 314 934 834,00</b>	<b>- 1 800 000,00</b>	<b>3 313 134 834,00</b>
Impôts directs locaux	2 673 737 412,93	-	2 673 737 412,93
Impôts indirects locaux	537 197 420,00	- 1 800 000,00	535 397 420,00
Taxe de balayage	104 000 000,00	-	104 000 000,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 190 971 511,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>1 191 053 511,00</b>
Concours de l'Etat	971 570 990,00	-	971 570 990,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>923 401 249,00</i>	-	<i>923 401 249,00</i>
<i>Dotations de compensation</i>	<i>32 120 881,00</i>	-	<i>32 120 881,00</i>
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	<i>15 804 226,00</i>	-	<i>15 804 226,00</i>
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	<i>244 634,00</i>	-	<i>244 634,00</i>
Autres participations	219 400 521,00	82 000,00	219 482 521,00
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>824 113 727,00</b>	<b>21 182 499,00</b>	<b>845 296 226,00</b>
Ventes de produits et de services	303 521 729,00	18 124 349,00	321 646 078,00
Autres produits de gestion courante	520 591 998,00	3 058 150,00	523 650 148,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>19 925 090,00</b>	-	<b>19 925 090,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 973 000,00</b>	<b>5 838 000,00</b>	<b>16 811 000,00</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>11 730 000,00</b>		<b>11 730 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROV</b>	-	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	-	<b>132 154 427,72</b>	<b>132 154 427,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162,00</b>	<b>158 456 926,72</b>	<b>5 531 105 088,72</b>

L'inscription de 158,46 M€ proposée au budget supplémentaire de 2015 résulte des mouvements suivants :

Sur les impôts indirects locaux, une baisse de 1,80 M€ du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est prévue sous l'effet de la baisse de la consommation finale des ménages.

Sur les autres participations, il est proposé d'inscrire 0,08 M€ de cofinancement de l'ADEME au titre des États Généraux de l'Économie Circulaire.

Sur les produits d'exploitation, il est proposé d'inscrire :

- 17,47 M€ sur les travaux pour le compte de tiers ;
- 2,92 M€ au titre des remboursements des dépenses de fluides par les états spéciaux d'arrondissement (ESA) ;
- 0,50 M€ de recettes supplémentaires Vélib' ;
- 0,15 M€ de remboursement par le CASVP des frais d'affranchissement engagés par le budget général ;

- 0,14 M€ de recettes supplémentaires versées liées aux recettes de billetterie du Stade Charléty.

Sur les produits exceptionnels, une recette supplémentaire de 5,84 M€ est attendue conformément aux dispositions prévues par le protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions de 1980 passées avec la SAGI et la RIVP.

Sur le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre équilibrées entre sections de fonctionnement et d'investissement, une reprise sur les dotations aux amortissements nécessite une inscription de recettes de 1,00 M€ supplémentaires.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2014 s'élève à 296,69 M€. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 164,53 M€. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2014 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 132,15 M€.

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2015	Variation du BS 2015			Montant nouveau budget 2015
		BS proprement dit	Reste à réaliser de 2014	Variation Totale	
<b>CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)</b>	<b>2 045 592 678,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>2 045 592 678,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>985 666 276,00</b>	<b>31 906 519,13</b>	<b>24 301 273,17</b>	<b>56 207 792,30</b>	<b>1 041 874 068,30</b>
Charges à caractère général	701 899 454,00	26 294 167,13	24 270 664,42	50 564 831,55	752 464 285,55
Autres charges de gestion courante	283 766 822,00	5 612 352,00	30 608,75	5 642 960,75	289 409 782,75
* Subventions de fonctionnement	263 859 962,00	5 626 352,00		5 626 352,00	269 486 314,00
* Autres charges	19 906 860,00	16 608,75		16 608,75	19 923 468,75
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>351 717 880,00</b>	<b>13 065 356,00</b>		<b>13 065 356,00</b>	<b>364 783 236,00</b>
Amortissements	324 173 603,00	0,00		<b>0,00</b>	<b>324 173 603,00</b>
Provisions	6 000 000,00	13 065 356,00		<b>13 065 356,00</b>	<b>19 065 356,00</b>
Autofinancement	21 544 277,00	0,00		<b>0,00</b>	<b>21 544 277,00</b>
<b>PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 352 183 426,00</b>	<b>79 039 135,19</b>		<b>79 039 135,19</b>	<b>1 431 222 561,19</b>
Département de Paris	453 884 235,00	72 579 844,19		72 579 844,19	526 464 079,19
Centre d'action sociale	305 701 606,00	6 540 000,00		6 540 000,00	312 241 606,00
Préfecture de Police	285 065 000,00	125 000,00		125 000,00	285 190 000,00
SYCTOM	115 000 000,00	800 000,00		800 000,00	115 800 000,00
Caisses des écoles	76 938 200,00	-1 005 709,00		-1 005 709,00	75 932 491,00
Crèches associatives	53 360 759,00	0,00		0,00	53 360 759,00
Enseignement privé	28 380 796,00	0,00		0,00	28 380 796,00
Budget annexe de l'assainissement	25 546 730,00	0,00		0,00	25 546 730,00
CNRACL	8 306 100,00	0,00		0,00	8 306 100,00
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>148 198 154,00</b>	<b>0,00</b>			<b>148 198 154,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>34 810 250,00</b>	<b>9 006 550,00</b>	<b>6 272,54</b>	<b>9 012 822,54</b>	<b>43 823 072,54</b>
<b>ATTÉNUATION DE PRODUITS</b>	<b>451 071 498,00</b>	<b>1 131 820,69</b>		<b>1 131 820,69</b>	<b>452 203 318,69</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>3 408 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 408 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162,00</b>	<b>134 149 381,01</b>	<b>24 307 545,71</b>	<b>158 456 926,72</b>	<b>5 531 105 088,72</b>

Cette inscription de 158,46 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2014 pour une somme de 24,31 M€ inscrits à hauteur de :

- 24,27 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,03 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,006 M€ au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2014. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR, hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de 61,57 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 26,29 M€. Cette progression des inscriptions résulte principalement des mouvements suivants :

- + 12,00 M€ sur les comptes de tiers relatifs à la voirie (cette inscription étant compensée par une recette) ;
- + 3,25 M€ pour les dépenses de fluides, compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie et du fait de l'ouverture de nouveaux équipements ;
- + 1,20 M€ d'honoraires de notaires corrélés au volume de préemptions réalisées dans le cadre du compte foncier logement ;
- + 0,81 M€ de dépenses pour l'organisation de la COP 21 ;
- + 0,78 M€ de maintenance informatique ;
- + 0,67 M€ pour les primes d'assurance des contrats collectifs de responsabilité décennale jusqu'alors imputées sur le budget d'investissement ;
- + 0,50 M€ de dépenses Vélib' ;
- + 0,50 M€ pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Ambition Olympique et Paralympique dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques ;
- + 0,47 M€ pour le financement des travaux pour le compte de tiers dans les parcs et jardins, cette dépense étant équilibrée en recettes ;
- + 0,40 M€ pour le marché des antennes jeunes ;
- + 0,39 M€ d'équipements pour les agents de la Direction de la Prévention et de Protection suite aux attentats de ce début d'année ;
- + 0,30 M€ pour les appels à projets urbains innovants ;
- + 0,25 M€ de frais de notaire pour la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP ;
- + 0,20 M€ pour l'organisation de la Nuit Blanche ;
- + 0,15 M€ de frais d'affranchissement à engager pour le compte du CASVP (qui font l'objet d'un remboursement)
- + 0,17 M€ pour le dispositif Multiloc ;
- + 0,16 M€ pour les frais de formation des apprentis.

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante augmentent de 5,64 M€. Les subventions relatives au dispositif Multiloc représentent 1,63 M€. Par ailleurs, un transfert technique entre le chapitre 011 vers le chapitre 65 à hauteur de 0,95 M€ est prévu, corrélativement à la transformation des lycées municipaux en établissements publics locaux. Un transfert technique de crédits similaire concerne le centre d'animation Fleury Goutte d'or pour 0,51 M€, en raison de son passage à un nouveau mode de gestion à partir de septembre, à savoir une convention d'occupation du domaine public. Il est d'autre part proposé de majorer la subvention de fonctionnement versée à l'association Action Sociale pour les Personnels de la ville de Paris (ASPP) à hauteur de 0,67 M€ et d'actualiser la subvention du fonds des maires pour un montant de 0,47 M€.

Les participations augmentent de 6,46 M€ principalement sous l'effet d'une hausse de 6,54 M€ de la subvention versée au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), notamment pour prendre en considération la prise d'effet retardée au 1er avril 2015 de la révision du règlement municipal des aides sociales facultatives, notamment au titre du dispositif Navigo Émeraude Améthyste (NAM). La contribution à la Préfecture de Police est également en hausse (+0,13 M€) ainsi que la contribution au SYCTOM (+0,80 M€). Les subventions aux caisses des écoles baissent quant-à-elles de 1,01 M€, ces crédits faisant l'objet d'un transfert vers le budget du département, compte tenu d'ajustements rendus nécessaires par l'actualisation du nombre réel de repas servis en 2014.

Les charges exceptionnelles sont en hausse de 9,01 M€ par rapport au budget primitif, principalement du fait :

- des annulations de titres sur exercices antérieurs émis pour le compte de tiers à hauteur de 5,00 M€ ;

- de trop-perçu de loyers à rembourser dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP, pour 3,24 M€.

Les atténuations de produits sont majorées de 1,13 M€, sous l'effet contracté d'une augmentation des dotations aux états spéciaux d'arrondissements à hauteur de 2,79 M€, et d'une baisse des charges de péréquation de 1,66 M€ (-1,03 M€ pour le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et -0,63 M€ pour le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)).

Il est envisagé d'inscrire également 13,07 M€ de provisions pour risques et créances supplémentaires.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 72,58 M€ à la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

## **4ème Partie : LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

### **PROJET DE DELIBERATION**

**2015 DFA 12 M 1<sup>er</sup>**

**sur la section d'investissement**

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1<sup>er</sup> « Budgets et comptes », chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Vu la délibération du 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n°1 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

### **D É L I B È R E**

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- à la somme de **6 901 136 254,11 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;
- à la somme de **2 400 961 738,68 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

**RECAPITULATIF GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2015)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	29 072,75	0,00
02000	Secrétariat général	7 647 215,39	6 185 668,00
03000	Inspection générale	11 568,41	0,00
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	0,00	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	4 244 345,12	120 000,00
06000	Information et communication	216 123,21	0,00
08000	Prévention et protection	627 027,46	0,00
09000	Affaires juridiques	201 915,46	40 970,00
10000	Ressources humaines	873 181,87	0,00
12000	Achats	49 320 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	37 872 169,88	0,00
14000	Usagers, citoyens et territoires	14 270 541,99	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	36 202,39	0,00
21000	Patrimoine et architecture	910 579 915,93	576 678 383,51
23000	Espaces verts et environnement	160 020 599,00	7 079 373,04
30000	Familles et petite enfance	245 655 857,11	1 819 145,67
34000	Action sociale, enfance et santé	639 985,48	0,00
40000	Affaires culturelles	241 476 064,87	28 755 153,06
50000	Finances (services financiers communs)	28 000 000,00	172 000 000,00
51000	Finances	3 041 854,46	3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	226 377 006,12	5 000 000,00
60000	Urbanisme	121 408 409,08	71 080 241,01
61000	Voirie et déplacements	760 864 079,05	92 492 156,70
64000	Propreté et eau	184 510 700,62	4 830 597,60
65000	Logement et habitat	15 480 636,09	127 870,93
80000	Affaires scolaires	298 057 132,06	29 553,00
88000	Jeunesse et sports	276 556 946,54	18 522 870,51
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>3 588 018 550,34</b>	<b>987 803 837,49</b>
90000	Dons et legs	2 665 390,81	3 820 522,00
90001	Etudes	17 439 398,70	2 018 812,28
90002	Grands projets de rénovation urbaine	83 816 198,18	35 360 968,99
90003	Action en faveur des personnes handicapées	9 661 520,23	1 294 200,00
90004	Opérations sous mandat	28 152 250,10	21 001 887,53
90005	Schéma directeur informatique	78 605 672,27	0,00
90006	Compte foncier	1 222 964 285,40	497 966 529,79
90007	Avances de trésorerie	41 620 000,00	38 818 411,43
90010	Subventions d'équipement	1 786 615 265,10	159 339 178,10
90011	Avances sur marchés	23 877 722,98	25 606 002,30
90012	Budget participatif	17 700 000,00	0,00
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>3 313 117 703,77</b>	<b>785 226 512,42</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 901 136 254,11</b>	<b>1 773 030 349,91</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (sauf 204)	23 423 100,00	1 567 679,92	-3 321 000,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	322 165 000,00	33 418 016,87	-24 405 541,41		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 408 340,00	7 771 705,03	42 184 900,00		
22	IMMOBILISATIONS REQUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	606 736 335,00	7 055 399,89	62 262 706,00		
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 225 732 775,00</b>	<b>49 812 801,71</b>	<b>76 721 064,59</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 000,00		42 000 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	270 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 636 257,00		45 993 807,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	22 000 000,00		-18 000 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 085 000,00		158 100 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>364 711 257,00</b>		<b>228 093 807,00</b>		
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	7 507 300,00	225 669,52	-693 663,00		
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 597 951 332,00</b>	<b>50 038 471,23</b>	<b>304 121 208,59</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 460 000,00		1 000 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		25 396 506,00		
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>307 958 008,00</b>		<b>26 396 506,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 905 909 340,00</b>	<b>50 038 471,23</b>	<b>330 517 714,59</b>		
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)					114 496 212,86
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	62 738 600,00		2 500 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	772 684 099,00		53 003 031,59		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 100 000,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000 000,00				
22	IMMOBILISATIONS REQUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			411 424,00		
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>843 522 699,00</b>		<b>55 914 455,59</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	145 810 000,00				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)			164 534 684,09		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REQUES	50 000,00				
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 615 753,00		23 978 790,00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	188 325 000,00		199 528 100,00		
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>402 800 753,00</b>		<b>388 041 574,09</b>		
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 370 000,00		12 634 507,00		
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 249 693 452,00</b>		<b>456 590 536,68</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	21 544 277,00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	330 173 603,00		13 065 356,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		25 396 506,00		
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>656 215 888,00</b>		<b>38 461 862,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 905 909 340,00</b>		<b>495 052 398,68</b>		
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = FI 021 ; DI 040 = FF 042 ; FI 040 = DF 042 ; DI 041 = FI 041 ; DF 043 = FF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - FF 042 ou solde de l'opération FI 021+ FI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>592 248 031,29</b>	<b>427 185 225,21</b>	<b>3 266 711,59</b>	<b>90 848 972,54</b>	<b>72 844 222,00</b>	<b>55 133 900,00</b>
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>370 957 033,59</b>	<b>211 625 681,00</b>	<b>3 245 937,00</b>	<b>87 502 834,00</b>	<b>61 722 432,00</b>	<b>52 625 000,00</b>
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	42 210 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	339 598 575,00	54 000,00		1 544 028,00	14 391 738,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000 000,00	3 991 600,00	25 000,00	-785 000,00	1 600 000,00	763 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-24 405 541,41	21 600 000,00		4 020 000,00	8 100 000,00	65 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-26 200 000,00	7 433 340,00	335 000,00	6 703 000,00	7 765 000,00	4 984 000,00
22	IMMOBILISATIONS REQUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 344 000,00	178 270 741,00	1 010 000,00	74 700 806,00	27 504 694,00	46 712 500,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	4 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 700 000,00	100 000,00				
	<b>Opérations d'équipement</b>						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		176 000,00	1 875 937,00	1 320 000,00	2 361 000,00	100 000,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>90 400 000,00</b>	<b>182 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 305 816,00</b>	<b>11 121 790,00</b>	<b>2 508 900,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 460 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	85 940 000,00	182 000 000,00		3 305 816,00	11 121 790,00	2 508 900,00
	<b>Restes à réaliser - reports dépenses</b>	<b>130 890 997,70</b>	<b>33 559 544,21</b>	<b>20 774,59</b>	<b>40 322,54</b>		
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 579 880 174,68</b>	<b>182 120 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>21 040 323,00</b>	<b>25 056 580,00</b>	<b>7 846 900,00</b>
	<b>Recettes réelles</b>	<b>1 129 156 938,68</b>	<b>120 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>17 734 507,00</b>	<b>13 934 790,00</b>	<b>5 338 000,00</b>
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	304 534 684,09					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 500 000,00	120 000,00			4 000 000,00	5 338 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	821 287 130,59					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				5 100 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REQUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	411 424,00					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	423 700,00				7 634 790,00	
45	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			950 000,00	12 634 507,00	2 300 000,00	
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>450 723 236,00</b>	<b>182 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 305 816,00</b>	<b>11 121 790,00</b>	<b>2 508 900,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 544 277,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	343 238 959,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	85 940 000,00	182 000 000,00		3 305 816,00	11 121 790,00	2 508 900,00
	<b>Restes à réaliser - reports recettes</b>						
	<b>SOLDE</b>	<b>987 632 143,39</b>	<b>-245 065 225,21</b>	<b>-2 316 711,59</b>	<b>-69 808 649,54</b>	<b>-47 787 642,00</b>	<b>-47 287 000,00</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5	6	7	8	9	TOTAL	Chap (1)
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagements et services urbains, environnement	Action économique		
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
3 277 905,04	59 675 148,01	243 370 000,00	830 904 900,00	22 206 723,00	2 400 961 738,68	
3 274 700,00	54 257 300,00	243 370 000,00	791 284 900,00	22 206 723,00	1 902 072 540,59	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		42 220 000,00	10
			60 000,00		270 000,00	13
		40 000,00		1 723,00	355 630 064,00	16
					0,00	18
130 000,00	335 000,00		4 030 000,00	12 000,00	20 102 100,00	20
	7 650 000,00	240 220 000,00	38 140 000,00	2 370 000,00	297 759 458,59	204
85 000,00	2 000 000,00	10 000,00	296 954 900,00	15 523 000,00	315 593 240,00	21
					0,00	22
2 360 000,00	44 131 300,00	3 100 000,00	270 565 000,00	3 300 000,00	668 999 041,00	23
					4 000 000,00	26
			181 385 000,00	1 000 000,00	189 185 000,00	27
					0,00	
					0,00	
699 700,00	141 000,00		140 000,00		6 813 637,00	45
0,00	5 398 008,00	0,00	39 620 000,00	0,00	334 354 514,00	
					4 460 000,00	040
	5 398 008,00		39 620 000,00		329 894 514,00	041
3 205,04	19 840,01				164 534 684,09	
<b>RECETTES</b>						
0,00	8 898 008,00	50 000,00	552 496 753,00	22 623 000,00	2 400 961 738,68	
0,00	3 500 000,00	50 000,00	512 876 753,00	22 623 000,00	1 706 283 988,68	
					0,00	010
			387 853 100,00		387 853 100,00	024
			5 810 000,00		310 344 684,09	10
	3 500 000,00		49 780 600,00		65 238 600,00	13
		50 000,00	4 400 000,00		825 737 130,59	16
					0,00	18
					0,00	20
					5 100 000,00	204
			3 000 000,00		3 000 000,00	21
					0,00	22
					411 424,00	23
					0,00	26
			61 913 053,00	22 623 000,00	92 594 543,00	27
			120 000,00		16 004 507,00	45
0,00	5 398 008,00	0,00	39 620 000,00	0,00	694 677 750,00	
					21 544 277,00	021
					343 238 959,00	040
	5 398 008,00		39 620 000,00		329 894 514,00	041
-3 277 905,04	-50 777 140,01	-243 320 000,00	-278 408 147,00	416 277,00	0,00	

## PROJET DE DELIBERATION

2015 DFA 12 M 2<sup>ème</sup>

sur la section de fonctionnement

### Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Vu la délibération du 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n°1 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

### DELIBERE :

**Article 1er.** - Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- **Dépenses**.....5 531 105 088,72 €
- **Recettes**.....5 531 105 088,72 €

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

**Article 2.** - Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (Z) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	701 899 454,00	24 270 664,42	26 294 167,13		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 042 195 268,00				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	451 071 498,00		1 131 820,69		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 635 950 248,00	30 608,75	84 651 487,19		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00				
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 834 513 878,00</b>	<b>24 301 273,17</b>	<b>112 077 475,01</b>		
66	CHARGES FINANCIERES	148 198 154,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 810 250,00	6 272,54	9 006 550,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 020 930 282,00</b>	<b>24 307 545,71</b>	<b>121 084 025,01</b>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	21 544 277,00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	330 173 603,00		13 065 356,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>351 717 880,00</b>		<b>13 065 356,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162,00</b>	<b>24 307 545,71</b>	<b>134 149 381,01</b>		
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (Z) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	303 521 729,00		18 124 349,00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 314 934 834,00		-1 800 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 190 971 511,00		82 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	517 591 998,00		3 058 150,00		
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 338 750 072,00</b>		<b>19 464 499,00</b>		
76	PRODUITS FINANCIERS	19 123 090,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 513 000,00		5 838 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 369 188 162,00</b>		<b>25 302 499,00</b>		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	3 460 000,00		1 000 000,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 460 000,00</b>		<b>1 000 000,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162,00</b>		<b>26 302 499,00</b>		
+						
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						132 154 427,72
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	834 391 920,00	1 158 185 237,40	60 437 765,00	570 241 022,00	304 615 646,13	243 345 672,00
	Dépenses réelles	469 608 684,00	1 133 877 691,69	60 437 765,00	570 241 022,00	304 615 646,13	243 345 672,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 800 000,00	219 872 184,00	8 670 079,00	39 172 807,00	23 803 109,13	65 206 467,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		401 660 408,00	46 937 866,00	393 231 009,00	121 194 437,00	162 742 151,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	310 442 364,00	141 760 954,69				
002	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000 910,00	342 492 045,00	4 830 000,00	134 603 482,00	159 534 600,00	14 350 454,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00					
66	CHARGES FINANCIERES	128 000 000,00	18 840 000,00		1 258 154,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 560 000,00	9 252 100,00		1 875 600,00	83 500,00	1 046 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	364 783 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 544 277,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	343 238 959,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses		24 307 545,71				
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	3 761 264 293,72	179 883 899,00	884 000,00	17 374 565,00	12 599 113,00	96 584 612,00
	Recettes réelles	3 624 649 866,00	179 883 899,00	884 000,00	17 374 565,00	12 599 113,00	96 584 612,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		11 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		14 705 045,00	700 000,00	14 394 464,00	10 342 782,00	22 094 127,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 623 089 845,00	270 000,00		75 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	972 040 021,00	3 159 506,00	184 000,00	2 217 791,00	503 863,00	40 781 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000 000,00	146 164 498,00		639 310,00	1 466 168,00	23 679 385,00
76	PRODUITS FINANCIERS	15 520 000,00	693 350,00			18 800,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000,00	3 161 500,00		48 000,00	267 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 460 000,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes	132 154 427,72					
	<b>SOLDE</b>	2 926 872 373,72	-978 301 338,40	-99 553 765,00	-552 866 487,00	-292 016 533,13	-146 761 060,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialité).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

3	6	7	8	9	TOTAL	Chap (1)
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagements et services urbains, environnement	Action économique		
<b> FONCTIONNEMENT</b>						
<b> DEPENSES</b>						
886 981 203,19	409 598 575,00	29 722 999,00	1 006 284 166,00	27 300 883,00	5 531 105 088,72	
886 981 203,19	409 598 575,00	29 722 999,00	1 006 284 166,00	27 300 883,00	5 142 014 307,01	
1 159 640,00	32 286 222,00	7 160 864,00	320 502 666,00	5 559 583,00	728 193 621,13	011
46 560 878,00	321 051 594,00	18 437 125,00	520 197 670,00	10 182 300,00	2 042 195 268,00	012
					452 203 318,69	014
					3 408 000,00	022
839 210 685,19	56 140 759,00	4 125 000,00	152 183 830,00	8 130 000,00	1 720 601 735,19	05
					3 297 410,00	050
					148 198 154,00	06
50 000,00	120 000,00		13 400 000,00	3 429 000,00	43 816 800,00	07
					0,00	08
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 782 236,00	
					21 544 277,00	023
					342 238 959,00	040
					0,00	040
					24 307 545,71	
<b> RECETTES</b>						
4 600 000,00	236 910 768,00	146 266 000,00	1 048 606 198,00	26 131 640,00	5 531 105 088,72	
4 600 000,00	236 910 768,00	146 266 000,00	1 048 606 198,00	26 131 640,00	5 394 490 661,00	
					11 730 000,00	013
	74 020 238,00	1 500 000,00	165 161 322,00	8 728 100,00	321 646 078,00	70
			689 486 569,00	213 420,00	3 313 134 834,00	73
4 500 000,00	162 890 530,00	950 000,00	3 631 700,00	195 000,00	1 191 053 511,00	74
100 000,00		142 975 000,00	187 592 667,00	10 032 120,00	520 650 148,00	75
		740 000,00	2 452 940,00	500 000,00	19 925 090,00	76
		101 000,00	280 000,00	6 463 000,00	16 351 000,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460 000,00	040
					0,00	040
					132 154 427,72	
-882 381 203,19	-172 687 807,00	116 543 001,00	42 322 032,00	-1 169 243,00	0,00	

## ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....  
Nombre de membres présents.....  
Nombre de suffrages exprimés.....  
VOTES : Pour.....  
Contre.....  
Abstentions.....

Date de convocation :

Présenté par la Maire,

A Paris, le

Délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal

A Paris, le

Les membres du Conseil municipal

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture,  
le et de la publication le

A Paris, le